

HONORAIRES

des soins remboursables les plus courants

DENTISTES SPÉCIALISTES EN ORTHODONTIE
DISPENSATEURS DE SOINS NON-CONVENTIONNES

N° INAMI	Nom	Prénom
30107216007	BERTRAND	Roseline
30106424007	BRUWIER	Annick
30206293007	DE GRAEVE	Christel
30161159070	DEPIENNE	Laurane

N° INAMI	Nom	Prénom
30063466070	DERUMIER	Clémence
30063565070	DESPONTIN	François
30235690070	JLEILATI	Karim Nihad
30233712070	LATOUR	Thomas

N° INAMI	Nom	Prénom
38816826007	LIEGEOIS	Fabrice
30300622007	THIRY	Martine
30161258070	SCHAECK	Philippine

Montants mis à jour le 1/1/2026

Modèle d’affiche fixé par le Comité de l’assurance le 22/04/2024

DESCRIPTION DES SOINS	Honoraires **		Intervention INAMI	Intervention INAMI (Hors TSB)	Ticket modér	ticket modérateur patient (Hors TSB)	Supplément patient maximum (B)
Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, à partir du 19e anniversaire	Assuré ordinaire	32,87 €	26,87 €	/	6,00 €	/	20,00 €
Code nomenclature* : 301092	Bim	32,87 €	32,87 €	/	0,00 €	/	20,00 €
Examen orthodontique avec collecte des données en vue de l'établissement d'un plan de traitement, et la confection des modèles des 2 arcades en occlusion habituelle	Assuré ordinaire	56,50 €	45,50 €	/	11,00 €	/	20,00 €
Code nomenclature* : 305550	Bim	56,50 €	56,50 €	/	0,00 €	/	20,00 €
Examen ou avis orthodontique, avec rapport	Assuré ordinaire	40,47 €	29,57 €	/	11,00 €	/	20,00 €
Code nomenclature* : 305830	Bim	40,47 €	40,47 €	/	0,00 €	/	20,00 €
Analyse des données et élaboration d'un plan de traitement et conservation de l'annexe 60 ou équivalent dans le dossier du patient	Assuré ordinaire	47,25 €	36,25 €	/	11,00 €	/	20,00 €
Code nomenclature* : 305572	Bim	47,25 €	47,25 €	/	0,00 €	/	20,00 €
Examen radiographique panoramique digital des deux mâchoires, quel que soit le nombre de clichés, du 7e au 19e anniversaire	Assuré ordinaire	67,80 €	67,80 €	/	0,00 €	/	/
Code nomenclature* : 377311	Bim	67,80 €	67,80 €	/	0,00 €	/	/

* Ce sont les codes de nomenclature pour les patients en soins ambulatoires, les mêmes prestations sont applicables avec un code différent pour les patients hospitalisés.

** En cas d'exigences particulières du bénéficiaire, telles que le lieu ou l'heure du traitement, sans qu'il y ait nécessité dentaire ou médicale, l'honoraire maximum demandé peut dépasser l'honoraire mentionné.

*** Le dispensateur a l'obligation de mettre à jour l'affiche en fonction des tarifs officiels et/ou des tarifs pratiqués.

Conventionné - Un dispensateur de soins conventionné applique les tarifs officiels de l'INAMI.

Partiellement conventionné - Un dispensateur de soins partiellement conventionné peut s'écarter des tarifs de l'INAMI (appliquer des suppléments) en dehors des heures conventionnées.

Assuré ordinaire - Bénéficiaire sans intervention majorée.

Bim - Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée).

Honoraires maximums - Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et des suppléments éventuels.

Intervention INAMI - Partie de l'honoraire que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge.

Ticket modérateur patient - Partie maximale de l'honoraire que vous prenez en charge, à côté des suppléments éventuels.

Hors TSB (Trajet de soins buccaux) - Pour certaines prestations, l'intervention dans la part personnelle du patient augmente s'il n'a pas bénéficié de remboursement pour les soins dentaires effectués au cours des deux années civiles précédentes.

Supplément patient - Montant max. qu'un dispensateur de soins facture en plus de l'honoraire INAMI.

Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

Le montant total (intervention + ticket modérateur + supplément). Votre mutualité vous rembourse le montant de l'intervention de l'INAMI.

OU

Uniquement le ticket modérateur (si le dispensateur applique le tiers payant).

Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé qui remplissent toutes les conditions de remboursement, et si ces conditions de remboursement sont remplies.

Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux répercussions financières des soins.

Adresse(s) du cabinet : CHU de LIEGE

Numéro de téléphone : 04 323 23.23

Site web (si d'application) : www.Chuliege.be

Adresse du siège social : Avenue de l'Hôpital 1 - 4000 LIEGE

Forme juridique :

Autorités de contrôle compétentes

: SPF Santé publique, Direction générale des professions de santé, Avenue Gallilée 5/02, 1210 Bruxelles

INAMI : Avenue Gallilée 5/01, 1210 Bruxelles

connaissance de titre professionnel particulier : Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de

Santé (DAPSS), Rue Adolphe Lavallée 1, 1080 Bruxelles

Licence de radiographie dentaire : Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN), Rue du Marquis 1/0a, 1000 Bruxelles